

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Commission des finances publiques

Rapport

Consultations particulières et auditions publiques sur le document de consultation sur le Régime de rentes du Québec intitulé Un régime adapté aux défis du 21^e siècle

Procès-verbaux des séances des 8, 9 et 14 février 2023

et

Observations, recommandations et conclusion

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n ° 383-20230221

2023

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE SÉANCE, LE MERCREDI 8 FÉVRIER 2023	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	2
AUDITIONS	3
DEUXIÈME SÉANCE, LE JEUDI 9 FÉVRIER 2023.....	5
AUDITIONS (suite)	6
TROISIÈME SÉANCE, LE MARDI 14 FÉVRIER 2023.....	8
AUDITIONS (suite)	9

ANNEXES

- I. Personnes et organismes qui ont été entendus
- II. Mémoires des personnes et des organismes qui n'ont pas été entendus
- III. Procès-verbal de la séance de travail du 16 février 2023
- IV. Observations, recommandations et conclusion

Première séance, le mercredi 8 février 2023

Mandat : Consultations particulières et auditions publiques sur le document de consultation sur le Régime de rentes du Québec intitulé Un régime adapté aux défis du 21^e siècle (Ordre de l'Assemblée le 31 janvier 2023, rétroactif au 20 janvier 2023)

Membres présents :

M. Simard (Montmorency), président

M^{me} Cadet (Bourassa-Sauvé), vice-présidente

M^{me} Abou-Khalil (Fabre)

M. Allaire (Maskinongé)

M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), porte-parole de l'opposition officielle en matière de finances

M. Bélanger (Orford)

M^{me} Caron (La Pinière) en remplacement de M^{me} Rizqy (Saint-Laurent)

M. Girard (Groulx), ministre des Finances

M^{me} Ghazal (Mercier) en remplacement de M. Bouazzi (Maurice-Richard)

M^{me} Mallette (Huntingdon), présidente de séance

M. Montigny (René-Lévesque)

Autre député présent :

M. St-Pierre Plamondon (Camille-Laurin)

Autre participant :

M. Jean-François Therrien, actuaire en chef, Retraite Québec

Témoins (par ordre d'intervention) :

Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic :

M. Paul-René Roy, président

M^{me} Véronique Guay, directrice générale

M. Marc-William Gagné, conseiller aux communications et relations publiques

M. Alban D'Amours, M^e René Beaudry, M. Bernard Morency et M. Luc Godbout, membres du Comité d'expert sur l'avenir du système de retraite québécois

Confédération des syndicats nationaux :

M^{me} Caroline Senneville, présidente

M. Pascal Jean, conseiller politique au comité exécutif

M. Sébastien Routhier, actuaire

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec :

M^{me} Magali Picard, présidente

M^{me} Marie-Josée Naud, conseillère au service de l'éducation

Réseau FADOQ :

M^{me} Gisèle Tassé-Goodman, présidente

M. Philippe Poirier-Monette, conseiller spécial aux relations gouvernementales

Force Jeunesse :

M^e Simon Telles, président

M^{me} Lauriane Déry, vice-présidente exécutive

M^{me} Éliane Racine, vice-présidente au contenu

La Commission se réunit à la salle Marie-Claire-Kirkland de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 35, M. Simard (Montmorency) déclare la séance ouverte.

Il est convenu de poursuivre les travaux au-delà de l'heure prévue.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

Il est convenu de permettre à M. St-Pierre Plamondon (Camille-Laurin) de faire des remarques préliminaires.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Girard (Groulx), M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), M^{me} Ghazal (Mercier) et M. St-Pierre Plamondon font des remarques préliminaires.

Il est convenu de permettre à M. St-Pierre Plamondon (Camille-Laurin) de participer à la séance.

AUDITIONS

La Commission entend l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic.

À 12 h 34, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 8 minutes.

La Commission entend M. D'Amours, M^e Beaudry, M. Morency et M. Godbout.

Il est convenu de permettre à M. Therrien de prendre la parole.

L'audition se poursuit.

À 13 h 20, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 h 02, la Commission reprend ses travaux.

La Commission entend la Confédération des syndicats nationaux.

À 15 h 23, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

L'audition se poursuit.

À 15 h 51, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec.

À 16 h 43, la Commission reprend ses travaux sous la présidence de M^{me} Mallette (Huntingdon) après une suspension de 7 minutes.

La Commission entend le Réseau FADOQ.

À 17 h 31, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 6 minutes.

La Commission entend Force Jeunesse.

À 18 h 14, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au jeudi 9 février 2023, après les avis touchant les travaux des commissions, où elle poursuivra son mandat.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Mériem Lahouiou

Jean-François Simard

ML/cv

Québec, le 8 février 2023

Deuxième séance, le jeudi 9 février 2023

Mandat : Consultations particulières et auditions publiques sur le document de consultation sur le Régime de rentes du Québec intitulé Un régime adapté aux défis du 21^e siècle (Ordre de l'Assemblée le 31 janvier 2023, rétroactif au 20 janvier 2023)

Membres présents :

- M. Simard (Montmorency), président
- M. Allaire (Maskinongé)
- M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), porte-parole de l'opposition officielle en matière de finances
- M. Bélanger (Orford)
- M. Bouazzi (Maurice-Richard), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de finances
- M^{me} Caron (La Pinière) en remplacement de M^{me} Rizqy (Saint-Laurent)
- M. Girard (Groulx), ministre des Finances
- M^{me} Mallette (Huntingdon)
- M. Montigny (René-Lévesque)

Autre participant:

- M. Jean-François Therrien, actuaire en chef, Retraite Québec

Témoins (par ordre d'intervention) :

Conseil du statut de la femme :

- M^e Louise Cordeau, présidente
- M^{me} Mélanie Julien, directrice de la recherche et de l'analyse

Centrale des syndicats du Québec :

- M. Luc Beauregard, secrétaire-trésorier
- M. Sébastien Lavergne, conseiller syndical

M. Jean-Claude Ménard, ancien actuaire en chef du Canada et expert international en sécurité sociale et M. Denis Latulippe, professeur d'actuariat, Université Laval, et expert en sécurité sociale, accompagnés de :

M. Pierre Plamondon, expert international en sécurité sociale

Conseil du patronat du Québec :

M. Karl Blackburn, président et chef de la direction

M^{me} Norma Kozhaya, vice-présidente Recherche et économiste en chef

D^r Bonnie-Jeanne MacDonald, directrice de la recherche sur la sécurité financière, Institut national sur le vieillissement, Université métropolitaine de Toronto et P^{re} Barbara Sanders, professeure agrégée, Université Simon Fraser

La Commission se réunit à la salle Marie-Claire-Kirkland de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 36, M. Simard (Montmorency) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

AUDITIONS (suite)

La Commission entend le Conseil du statut de la femme.

Il est convenu de permettre à M. Therrien de prendre la parole.

L'audition se poursuit.

À 12 h 05, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Il est convenu de permettre à M. Bouazzi (Maurice-Richard) de reprendre ses fonctions à titre de membre de la Commission. Par conséquent, ceci met fin à son remplacement pour le reste de la séance.

La Commission entend la Centrale des syndicats du Québec.

À 12 h 49, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 14 heures.

À 14 h 07, la Commission reprend ses travaux.

Il est convenu de poursuivre les travaux au-delà de l'heure prévue.

La Commission entend MM. Ménard et Latulippe.

À 14 h 57, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend le Conseil du patronat du Québec.

À 15 h 50, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 9 minutes.

La Commission entend D^r MacDonald et P^{re} Sanders.

À 16 h 35, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au mardi 14 février 2023, à 9 h 45, où elle poursuivra son mandat.

Le secrétaire suppléant de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Philippe Brassard

Original signé par

Jean-François Simard

PB/cv

Québec, le 9 février 2023

Troisième séance, le mardi 14 février 2023

Mandat : Consultations particulières et auditions publiques sur le document de consultation sur le Régime de rentes du Québec intitulé Un régime adapté aux défis du 21^e siècle (Ordre de l'Assemblée le 31 janvier 2023, rétroactif au 20 janvier 2023)

Membres présents :

M. Simard (Montmorency), président

M^{me} Abou-Khalil (Fabre)

M. Allaire (Maskinongé)

M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), porte-parole de l'opposition officielle en matière de finances

M. Bélanger (Orford)

M. Bouazzi (Maurice-Richard), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de finances

M^{me} Caron (La Pinière) en remplacement de M^{me} Rizqy (Saint-Laurent)

M. Girard (Groulx), ministre des Finances

M^{me} Mallette (Huntingdon)

M. Montigny (René-Lévesque)

Autre participant :

M. Jean-François Therrien, actuaire en chef, Retraite Québec

Témoins (par ordre d'intervention) :

Monsieur F. Hubert Tremblay, conseiller principal, Domaine Avoirs Mercer, accompagné de :

M. Jean-François Poirier, conseiller principal, Domaine Avoirs Mercer

Corporation des thanatologues du Québec :

M. Jonathan Goyer, président

M^{me} Geneviève Veilleux, vice-présidente

M^{me} Annie St-Pierre, directrice-générale

Institut de recherche en économie contemporaine :

- M. François L'Italien, directeur adjoint, et coordonnateur, Observatoire de la retraite
- M. Riel Michaud-Beaudry, professionnel de recherche, Observatoire de la retraite

Institut canadien des actuaires :

- M. Michel Saint-Germain, FICA, membre, Commission de pratique en régimes de retraite
- M^{me} Krystelle Lessard, FICA, membre, Commission de pratique en régimes de retraite
- M. Jason Malone, FICA, membre, Commission de pratique en régimes de retraite

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 9 h 47, M. Simard (Montmorency) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission du remplacement.

AUDITIONS (suite)

La Commission entend M. Tremblay.

À 10 h 40, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 8 minutes.

La Commission entend la Corporation des thanatologues du Québec.

Il est convenu de permettre à M. Therrien de prendre la parole.

L'audition se poursuit.

À 11 h 31, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 7 minutes.

Il est convenu de poursuivre les travaux au-delà de l'heure prévue.

La Commission entend l'Institut de recherche en économie contemporaine.

À 12 h 14, la Commission suspend ses travaux jusqu'après les avis touchant les travaux des commissions.

À 15 h 34, la Commission reprend ses travaux.

Il est convenu de poursuivre les travaux au-delà de l'heure prévue.

La Commission entend l'Institut canadien des actuaires.

M. Bouazzi (Maurice-Richard) indique à la présidence qu'il souhaite se prévaloir de l'article 176 du Règlement. En vertu de cet article, il souhaite que la Commission soit convoquée en séance de travail afin de déterminer les observations, conclusions ou recommandations que la Commission entend formuler.

M. le président dépose les mémoires des personnes et des organismes qui n'ont pas été entendus (annexe II).

Une discussion s'engage.

À 16 h 19, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Mériem Lahouiou

Jean-François Simard

ML/cv

Québec, le 14 février 2023

ANNEXE I

Personnes et organismes qui ont été entendus

Personnes et organismes qui ont été entendus

Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic	004M
Centrale des syndicats du Québec	005M
Confédération des syndicats nationaux	006M
Conseil du patronat du Québec	020M
Conseil du statut de la femme	014M
Corporation des thanatologues du Québec	028M
D'Amours, Alban, Beaudry, René, Morency, Bernard et Godbout, Luc	009M
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec	007M
Force Jeunesse	013M
Institut canadien des actuaires	016M
Institut de recherche en économie contemporaine	022M
Latulippe, Denis et Ménard, Jean-Claude	003M
MacDonald, Bonnie-Jeanne	
Réseau FADOQ	010M
Sanders, Barbara	
Tremblay, F. Hubert	018M

ANNEXE II

Mémoires des personnes et des organismes qui n'ont pas été entendus

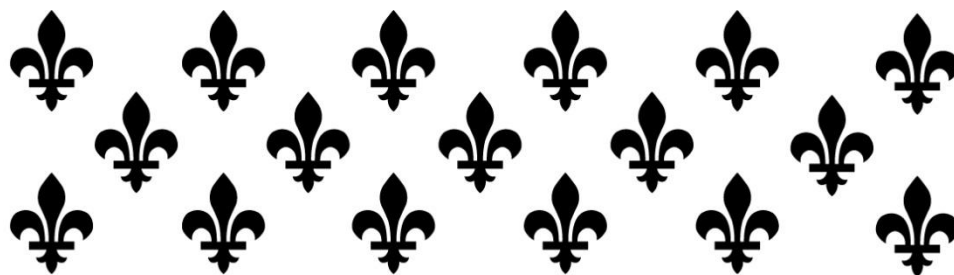
Mémoires des personnes et organismes qui n'ont pas été entendus

21 groupes de femmes	035M
Aon	029M
Association canadienne des administrateurs de régimes de retraite	001M
Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes	026M
Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec	017M
Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées	036M
Association québécoise de la quincaillerie et des matériaux de construction	033M
BAIL-Mauricie	015M
Carrière, Yves	031M
Centrale des syndicats démocratiques	038M
Charlebois, Christine	025M
Coalition de l'encadrement en matière de retraite et d'assurance	012M
Comité d'action des personnes vivant des situations de handicap	024M
Flageole, Louis	027M
Institut québécois de planification financière	021M
Les invalides au front	008M
Manufacturiers et exportateurs du Québec	030M
Michaud, Pierre-Carl	002M
Moelle épinière et motricité Québec	011M
Noiseux, Marie Hélène	032M
Regroupement des organismes de personnes handicapées de la région 03	037M

Résidence funéraire Claude Charest et fille ltée	019M
Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec	034M
Union des travailleuses et travailleurs accidentés ou malades	023M

ANNEXE III

Procès-verbal de la séance de travail du 16 février 2023



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Commission des finances publiques

Procès-verbal

de la séance de travail du 16 février 2023

Déterminer les observations, conclusions ou recommandations à la suite des consultations particulières et auditions publiques sur le document de consultation sur le Régime de rentes du Québec intitulé Un régime adapté aux défis du 21^e siècle

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE TRAVAIL DU JEUDI 16 FÉVRIER 2023.....	1
---	---

ANNEXES

- I. Documents déposés
- II. Décision du comité directeur

Séance de travail du jeudi 16 février 2023

Objet : Déterminer les observations, conclusions ou recommandations à la suite des consultations particulières et auditions publiques sur le document de consultation sur le Régime de rentes du Québec intitulé Un régime adapté aux défis du 21^e siècle

Membres présents :

M. Simard (Montmorency), président

M^{me} Abou-Khalil (Fabre)

M. Allaire (Maskinongé)

M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys)

M. Bouazzi (Maurice-Richard)

M^{me} Mallette (Huntingdon)

M. Montigny (René-Lévesque)

Autres personnes présentes :

M^{me} Natasha Barnes Crépeau, directrice adjointe, Cabinet du leader parlementaire du gouvernement

M. Félix Bélanger, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

M. Guillaume Boivin, attaché politique, Service de recherche, Québec solidaire

M. Alexandre Chayer, conseiller politique, Cabinet du leader parlementaire du gouvernement

M. Hugo Dubé, conseiller politique, Service de recherche, Coalition avenir Québec

M^{me} Mélissa Huot-Gallien, attachée politique, Cabinet du leader parlementaire de l'opposition officielle

M. Gabriel Jobidon, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

M. François White, attaché politique, Cabinet du chef de l'opposition officielle

La Commission se réunit à la salle Marie-Claire-Kirkland de l'hôtel du Parlement.

À 13 h 15, M. Simard (Montmorency) déclare la séance ouverte.

Il est convenu de permettre à M^{mes} Barnes Crépeau et Huot-Gallien, ainsi qu'à MM. Boivin, Chayer, Dubé et White d'assister à la séance.

M^{me} la secrétaire informe la Commission qu'il n'y a pas de remplacement.

M. le président dépose les documents cotés CFP-005 à CFP-008 (annexe I).

M. le président indique que la Commission se réunit à la demande du député de Maurice-Richard en vertu de l'article 176 du Règlement de l'Assemblée nationale.

M. Bélanger présente une synthèse du mandat de principaux thèmes soulevés lors des auditions publiques.

Une discussion s'engage sur les propositions d'observations, de conclusions et de recommandations des membres.

Il est convenu que le Service de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale concilie, le cas échéant, les propositions du groupe parlementaire formant le gouvernement aux propositions des groupes d'opposition.

M. Allaire (Maskinongé) présente l'observation suivante :

Nous reconnaissons que la proposition de report du début de la rente de retraite du RRQ de 60 à 62 ans vise à améliorer les revenus de retraite des Québécois et à mieux protéger leur sécurité financière. Toutefois, nous prenons acte que plusieurs groupes se sont prononcés contre le report de l'âge minimal d'admissibilité.

L'observation est adoptée à l'unanimité des membres de la Commission.

Il est convenu que l'observation soit harmonisée à la proposition suivante présentée par M. Bouazzi (Maurice-Richard) :

QUE la grande majorité des personnes entendues s'opposent au rehaussement de l'âge minimal d'admissibilité au Régime de rentes du Québec.

M. Allaire (Maskinongé) présente la recommandation suivante :

Nous recommandons la mise en place de mesures qui favorisent le maintien de l'emploi des travailleurs d'expérience, comme la cotisation facultative des

bénéficiaires de 65 ans et plus et la protection de la moyenne de gains des personnes qui reportent le début de leur rente après 65 ans.

Il est convenu que cette recommandation soit inscrite dans la section du rapport dédiée aux propositions du groupe parlementaire formant le gouvernement.

M. Allaire (Maskinongé) présente la recommandation suivante :

Pour mieux prendre en compte certains éléments de vie des travailleuses et travailleurs, nous recommandons la reconnaissance des périodes de diminution de revenus de travail dans le régime supplémentaire. Ainsi, pour les périodes d'invalidité et de charge d'enfant déjà reconnues dans le régime de base, il y aurait des gains octroyés au régime supplémentaire, permettant ainsi l'amélioration du profil de carrière des travailleurs, et par conséquent la rente.

La recommandation est adoptée à l'unanimité des membres de la Commission.

Il est convenu que la recommandation soit harmonisée à la proposition suivante présentée par M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys):

QUE le gouvernement ajoute des crédits de gains pour compenser les pertes de revenus qui découlent d'une période d'invalidité ou de celle où un enfant est à charge;

Il est convenu que la recommandation soit harmonisée aux propositions suivantes présentées M. Bouazzi (Maurice-Richard) :

QUE l'ensemble des personnes entendues soutiennent l'idée d'améliorer la prise en compte des périodes pendant lesquelles une personne va être en état d'invalidité, de proche-aidance, ou retenue auprès d'une personne à charge;

QUE soit améliorée la prise en compte des périodes pendant lesquelles une personne va être en état d'invalidité, de proche-aidance, ou retenue auprès d'une personne à charge.

M. Allaire (Maskinongé) présente l'observation suivante :

En plus des périodes d'invalidité et de charge d'enfant déjà reconnues, nous devrions aussi envisager la reconnaissance des périodes de proche-aidance dans le régime de base et le régime supplémentaire du RRQ. Retraite Québec réalisera

différents travaux pour à la fois identifier les clientèles qui ont des baisses de revenus significatives et la période en cause.

L'observation est adoptée à l'unanimité des membres de la Commission.

Il est convenu que l'observation soit harmonisée à la proposition suivante présentée par M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys) :

QU'il est nécessaire de reconnaître les périodes de perte ou de réduction importante des revenus causées par la prise en charge d'une ou un proche.

Il est convenu que l'observation soit harmonisée aux propositions présentées par M. Bouazzi (Maurice-Richard) :

L'ensemble des personnes entendues soutiennent l'idée d'améliorer la prise en compte des périodes pendant lesquelles une personne va être en état d'invalidité, de proche-aidance, ou retenue auprès d'une personne à charge;

QUE soit améliorée la prise en compte des périodes pendant lesquelles une personne va être en état d'invalidité, de proche-aidance, ou retenue auprès d'une personne à charge.

M. Allaire (Maskinongé) présente l'observation suivante :

Nous constatons le besoin d'un ajout de mécanisme d'ajustement automatique en cas de déséquilibre financier dans le régime supplémentaire. La réflexion devrait se poursuivre afin de définir le mécanisme d'ajustement automatique applicable pour ce régime.

Il est convenu que cette observation soit inscrite dans la section du rapport dédiée aux propositions du groupe parlementaire formant le gouvernement.

M. Allaire (Maskinongé) présente la conclusion suivante :

Nous devrions nous assurer que les mesures retenues à la suite de la consultation publique permettent de maintenir une marge de manœuvre financière suffisante pour assurer la santé financière du RRQ.

La conclusion est adoptée à l'unanimité des membres de la Commission.

M. Allaire (Maskinongé) présente la recommandation suivante :

Finalement, nous recommandons à Retraite Québec de continuer l'amélioration des communications aux travailleurs participant au RRQ dans le but d'augmenter la connaissance et la compréhension de ce régime et du système de retraite québécois. Ces communications devront faire ressortir les avantages de reporter sa rente de retraite du RRQ pour l'augmenter et accroître sa sécurité financière à la retraite.

La recommandation est adoptée à l'unanimité des membres de la Commission.

Il est convenu que la recommandation soit harmonisée à la proposition suivante présentée par M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys) :

Observe qu'il y a lieu d'améliorer la communication de Retraite Québec afin de mieux informer les Québécois face aux choix qui s'offrent à eux lorsqu'ils approchent l'âge de 60 ans.

M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys) présente les recommandations suivantes :

Recommande que le gouvernement hausse, dès le 1^{er} janvier 2024, l'âge maximal d'admissibilité à la rente de retraite du RRQ à 75 ans;

QUE le gouvernement revoie les calculs afin de s'assurer que le bénéfice de retarder jusqu'à 75 ans l'âge maximal d'admissibilité à la rente de retraite du RRQ est suffisant;

QUE la prestation de décès soit bonifiée et indexée afin de refléter l'augmentation des coûts des services funéraires;

QU'une réflexion générale sur le caractère universel de la prestation de décès afin de s'assurer de ne laisser personne derrière devrait être envisagée;

QUE les facteurs d'ajustement pour le versement anticipé de la rente ne soient pas augmentés;

QU'un préambule soit intégré dans la *Loi sur le régime des rentes du Québec* afin de s'assurer de la prise en considération du droit de vieillir dignement, de favoriser l'équité intergénérationnelle et d'assurer la pérennité du Régime des rentes du Québec;

QU'une analyse différenciée selon les sexes soit réalisée pour tout changement au régime des rentes du Québec.

Il est convenu que ces recommandations soient inscrites dans la section du rapport dédiée aux propositions de l'opposition officielle et du deuxième groupe d'opposition.

M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys) présente la recommandation suivante :

QUE la TVQ et le caractère imposable de la prestation de décès soient retirés afin de bonifier les sommes octroyées, et ce sans affecter la santé du régime.

Il est convenu que cette recommandation soit inscrite dans la section du rapport dédiée aux propositions de l'opposition officielle.

M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys) présente la recommandation suivante :

QU'un comité des partenaires de la retraite composé d'experts, de représentants de la société civile ainsi que de représentants du gouvernement soit mis en place afin d'entretenir une conversation permanente sur les enjeux liés à la retraite et trouver les meilleures solutions pour éduquer les Québécois face à ce moment important de leur vie.

La recommandation est adoptée à l'unanimité des membres de la Commission.

M. Bouazzi (Maurice-Richard) présente les propositions suivantes :

QUE la prestation de décès offerte soit bonifiée afin de mieux tenir compte de l'évolution des frais funéraires depuis 25 ans;

L'ensemble des personnes entendues s'oppose à ce que les facteurs d'ajustement pour prise de rente anticipée soient accentués;

QUE les facteurs d'ajustement pour prise de rente anticipée ne soient pas accentués;

QU'il soit mis fin aux injustices suivantes :

- L'impact négatif sur la rente versée pour plusieurs personnes ayant subi une lésion professionnelle;
- L'obligation faite aux personnes bénéficiant de l'aide de dernier recours de demander leur rente dès l'âge minimal d'admissibilité;
- La pénalisation des personnes touchant la rente d'invalidité lorsqu'elles touchent leur rente régulière à 65 ans.

Il est convenu que ces propositions soient inscrites dans la section du rapport dédiée aux propositions de l'opposition officielle et du deuxième groupe d'opposition.

Il est convenu que la proposition des recommandations harmonisées soit transmise, par le secrétariat de la Commission, pour approbation par courriel le vendredi 17 février 2023. Il est également convenu qu'une seule approbation par groupe parlementaire est nécessaire.

Il est convenu que la synthèse du mandat et des principaux thèmes soulevés lors des auditions publiques préparée par le Service de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale fasse partie intégrante du rapport.

À 13 h 55, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, suspend ses travaux quelques instants avant de poursuivre un autre mandat.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Mériem Lahouiou

Jean-François Simard

ML/cv

Québec, le 16 février 2023

Annexe I

Documents déposés

Séance du 16 février 2023

Docteure Bonnie-Jeanne Macdonald et Professeure Barbara Sanders. Mémoire concernant le document de consultation sur le Régime de rentes du Québec intitulé Un régime adapté aux défis du 21e siècle	CFP-005
Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec. Mémoire concernant le document de consultation sur le Régime de rentes du Québec intitulé Un régime adapté aux défis du 21e siècle	CFP-006
Office des personnes handicapées du Québec. Mémoire concernant le document de consultation sur le Régime de rentes du Québec intitulé Un régime adapté aux défis du 21e siècle	CFP-007
Regroupement des personnes handicapées visuelles. Mémoire concernant le document de consultation sur le Régime de rentes du Québec intitulé Un régime adapté aux défis du 21e siècle	CFP-008

Annexe II

Décision du comité directeur



QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE – PREMIÈRE SESSION

COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES

COMITÉ DIRECTEUR

Décision portant sur certaines propositions relatives au rapport des consultations particulières et auditions publiques sur le document de consultation sur le Régime de rentes du Québec intitulé *Un régime adapté aux défis du 21^e siècle*

CONSIDÉRANT que la Commission s’est vu confier par l’Assemblée nationale le mandat de tenir des consultations particulières et auditions publiques sur le document de consultation sur le Régime de rentes du Québec intitulé *Un régime adapté aux défis du 21^e siècle*, le vendredi 20 janvier 2023;

CONSIDÉRANT qu’au terme du mandat, le député de Maurice-Richard s’est prévalu de l’article 176 du Règlement, en vertu duquel la Commission dispose de trois jours francs pour déterminer en séance de travail les observations, conclusions ou recommandations qu’elle entend formuler;

CONSIDÉRANT que la Commission a convenu lors de la séance de travail du jeudi 16 février 2023 que les propositions du groupe formant le gouvernement ayant été adoptées à l’unanimité soient harmonisées aux propositions des oppositions;

CONSIDÉRANT que certaines propositions n’ont pas été mises aux voix lors de la séance de travail;

IL EST CONVENU que ces propositions soient transmises aux membres de la Commission par courriel afin de prendre acte de leurs positions respectives;

IL EST CONVENU qu’un représentant de chaque groupe parlementaire réponde au nom des membres de son groupe et assure un retour par courriel au secrétariat de la Commission d’ici le lundi 20 février 2023, à 14 heures;

LA COMMISSION PREND ACTE que les membres se sont prononcés sur les propositions en annexe de la présente décision;

IL EST CONVENU que les réponses reçues avant le lundi 20 février 2023, 14 heures, soit intégrées au rapport de la Commission;

IL EST CONVENU que les propositions adoptées à l’unanimité des membres de la Commission soient harmonisées par le Service de la recherche de l’Assemblée nationale et qu’elles prennent la forme suivante dans le rapport :

Que soient reconnues des périodes de diminution de revenus de travail dans le régime supplémentaire pour mieux prendre en compte certains aspects de la vie des travailleuses et travailleurs. Ainsi, pour les périodes d’invalidité et de charge d’enfant déjà reconnues dans le régime de base, il y aurait des gains octroyés au régime supplémentaire, permettant ainsi l’amélioration du profil de carrière des travailleuses et travailleurs, et par conséquent la rente;

Que Retraite Québec poursuive ses démarches d’amélioration des communications aux travailleuses et travailleurs participant au RRQ afin de mieux informer et d’améliorer la compréhension de ce régime et du système de retraite québécois. Ces communications doivent mettre en valeur les avantages pour les travailleuses et travailleurs de reporter leur rente de retraite du RRQ en vue de l’augmenter et d’accroître leur sécurité financière à la retraite;



Qu'un comité des partenaires de la retraite composé d'experts, de représentants de la société civile et de représentants du gouvernement soit mis en place afin de soutenir une conversation permanente sur les enjeux liés à la retraite et trouver les meilleures solutions pour informer convenablement les Québécoises et Québécois sur cette étape charnière de leur vie;

Que la proposition de report du début de la rente de retraite du RRQ de 60 à 62 ans vise à améliorer les revenus de retraite des Québécoises et Québécois et à mieux protéger leur sécurité financière. Elle prend acte que plusieurs groupes se sont prononcés contre le report de l'âge minimal d'admissibilité;

Qu'il est nécessaire d'envisager la reconnaissance des périodes de proche-aidance dans le régime de base et le régime supplémentaire du RRQ en plus des périodes d'invalidité et de charge d'enfant déjà reconnues. À cet égard, Retraite Québec devrait réaliser à la fois l'identification des clientèles qui ont des baisses de revenus significatives et la mesure de la période en cause;

Qu'il est nécessaire que les mesures retenues à la suite de la consultation publique permettent de maintenir une marge de manœuvre financière suffisante pour assurer la santé financière du RRQ.

Il EST CONVENU que le comité directeur de la Commission approuve le rapport sous sa forme ajustée et transmise par courriel.

Le président de la Commission,

La vice-présidente de la Commission,

Original signé par

Jean-François Simard

Original signé par

Madwa-Nika Cadet

La secrétaire de la Commission,

Original signé par

Mérim Lahouiou

Signée à Québec, le 21 février 2023

ANNEXE

COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES - CONSULTATIONS PARTICULIÈRES ET AUDITIONS PUBLIQUES SUR LE DOCUMENT DE CONSULTATION

SUR LE RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC INTITULÉ *Un régime adapté aux défis du 21^e siècle*

Propositions non discutées en séance de travail du jeudi 16 février 2023				Groupe formant le gouvernement	Opposition officielle	2 ^e groupe d’opposition
Opposition officielle : Que l’âge minimal d’admissibilité à la rente de retraite du RRQ soit maintenu à 60 ans					x	x
Opposition officielle : Qu’un programme transitoire pour accompagner les personnes de 60 ans qui ne sont plus en mesure de travailler, mais pour qui retirer la rente n’est pas optimal soit développé					x	x
Deuxième groupe d’opposition : Que ne soit pas rehaussé l’âge d’admissibilité minimal au Régime de rentes du Québec					x	x
Deuxième groupe d’opposition : Que dans l’éventualité où le gouvernement déciderait malgré tout de hausser l’âge d’admissibilité minimal au Régime de rentes du Québec, que ce rehaussement soit précédé par la mise en place de mesures permettant de combler le manque à gagner des personnes pour qui ce rehaussement entraînerait des impacts excessifs.					x	x
Opposition officielle : Qu’un congé de cotisations optionnel pour les travailleurs au Régime de rentes du Québec pour les 62 ans et plus soit instauré					x	
Opposition officielle : Que le montant de la rente après 65 ans, afin qu’il soit avantageux pour les personnes de continuer à travailler s’ils le désirent, soit protégé					x	
Deuxième groupe d’opposition : Que dans l’éventualité où serait prise la décision de rendre facultatives les cotisations des travailleurs ayant franchi un certain seuil d’âge, l’employeur demeure tenu aux mêmes obligations financières, que ce soit via la poursuite des cotisations ou par un versement monétaire direct au travailleur					x	x
Opposition officielle : Que le gouvernement mette en place un crédit de gain équivalent à 60 % du maximum des gains admissibles pour les 7 premières années de vie de la prise en charge d’un enfant					x	x
Deuxième groupe d’opposition : Qu’en cas de déficits, tant le régime de base que le régime supplémentaire prévoient qu’ils seront rééquilibrés via un rehaussement des cotisations					x	x
Deuxième groupe d’opposition : Que de nombreuses injustices persistent dans les paramètres du Régime de rentes du Québec, telles : - L’impact négatif sur la rente versée pour plusieurs personnes ayant subi une lésion professionnelle; - L’obligation faite aux personnes bénéficiant de l’aide de dernier recours de demander leur rente dès l’âge minimal d’admissibilité; - La pénalisation des personnes touchant la rente d’invalidité lorsqu’elles touchent leur rente régulière à 65 ans.					x	

ANNEXE IV

Observations, recommandations et conclusion

Commission des finances publiques

Consultations particulières et auditions
publiques sur le document de
consultation sur le Régime de rentes
du Québec intitulé *Un régime adapté
aux défis du 21^e siècle*

OBSERVATIONS, RECOMMANDATIONS
ET CONCLUSION



Les collaborateurs de la Commission des finances publiques

SECRÉTARIAT DE LA COMMISSION

Mériem Lahouiou

Carl Villeneuve

SERVICE DE LA RECHERCHE

Félix Bélanger

Gabriel Jobidon

Pour tout renseignement complémentaire sur les travaux de la Commission des finances publiques, veuillez vous adresser à la secrétaire de la Commission, M^{me} Mériem Lahouiou.

Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 3^e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

Téléphone : 418 643-2722
Sans frais : 1 866 337-8837

Courrier électronique : cfp@assnat.qc.ca

Ce document est mis en ligne dans la section « Travaux parlementaires » du site Internet de l'Assemblée nationale : assnat.qc.ca.

Dépôt légal – Février 2023
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN : Imprimé : 978-2-550-93996-2
PDF : 978-2-550-93997-9

Les membres et autres parlementaires ayant participé

M. Simard (Montmorency), président

M^{me} Cadet (Bourassa-Sauvé), vice-présidente

M^{me} Abou-Khalil (Fabre)

M. Allaire (Maskinongé)

M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys)

M. Bélanger (Orford)

M. Bouazzi (Maurice-Richard)

M^{me} Caron (La Pinière)

M^{me} Ghazal (Mercier)

M. Girard (Groulx)

M^{me} Mallette (Huntingdon)

M. Montigny (René-Lévesque)

M^{me} Rizqy (Saint-Laurent)

M. St-Pierre Plamondon (Camille-Laurin)

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE.....	5
MANDAT DE LA COMMISSION.....	6
SYNTHÈSE DES CONSULTATIONS.....	7
RECOMMANDATIONS, OBSERVATIONS ET CONCLUSION DE LA COMMISSION	9
RECOMMANDATION ET OBSERVATION DU GROUPE PARLEMENTAIRE FORMANT LE GOUVERNEMENT	10
RECOMMANDATIONS ET OBSERVATIONS DE L’OPPOSITION OFFICIELLE ET DU DEUXIÈME GROUPE D’OPPOSITION	11
RECOMMANDATIONS DE L’OPPOSITION OFFICIELLE.....	13

CONTEXTE

La *Loi sur le régime de rentes du Québec* prévoit qu'au moins une fois tous les six ans la commission compétente de l'Assemblée nationale doit tenir une consultation publique en lien avec le régime. L'article 218.1 souligne que cette consultation sert à examiner l'application de la Loi, l'état de compte du régime de base et du régime supplémentaire, l'accumulation de la réserve de ces deux régimes ainsi que l'opportunité de modifier les prestations prévues par la Loi et les taux de cotisation¹. Ce mandat a été réalisé la dernière fois en janvier 2017 à la Commission des finances publiques. Le délai de six ans ayant été atteint, une nouvelle consultation sur le Régime de rentes du Québec (RRQ) est tenue en février 2023.

En vue de cette consultation parlementaire, Retraite Québec a publié le document de consultation intitulé [*Un régime adapté aux défis du 21^e siècle*](#). En plus de faire état de l'évaluation actuarielle du régime et du contexte démographique, ce document présente une série de pistes de réflexion sur lesquelles le gouvernement souhaite consulter la population. Considérant la bonne santé financière du régime, Retraite Québec propose notamment des mesures afin d'accroître la sécurité financière à la retraite, de maintenir au travail des personnes de 65 ans ou plus et de mieux reconnaître les situations particulières des cotisantes et cotisants.

¹ *Loi sur le régime de rentes du Québec*, RLRQ, c. R-9, art. 218.1.

MANDAT DE LA COMMISSION

En vertu de l'article 146 du *Règlement de l'Assemblée nationale*, la Commission des finances publiques a reçu le mandat d'organiser des consultations particulières et des auditions publiques sur le document de consultation sur le Régime de rentes du Québec intitulé *Un régime adapté aux défis du 21^e siècle*. Les auditions se sont déroulées les 8, 9 et 14 février 2023 à l'hôtel du Parlement. Au total, les membres de la Commission ont entendu les témoignages de 20 personnes et groupes. La Commission a également reçu 38 mémoires et 22 commentaires en ligne. Les membres de la Commission tiennent à remercier toutes les personnes et les organisations qui ont participé aux consultations.

Conformément à l'article 176 du *Règlement de l'Assemblée nationale*, la Commission s'est réunie en séance de travail au terme des consultations afin de déterminer les observations, conclusions ou recommandations qu'elle entend formuler.

SYNTHÈSE DES CONSULTATIONS

Cette section présente les principaux éléments ayant fait l'objet d'échanges au cours des consultations et ayant été soumis à l'attention des membres de la Commission. De façon générale, les parties entendues visent un équilibre entre les trois grands piliers d'un régime de retraite, soit la stabilité des cotisations, la sécurité des prestations et l'équité intergénérationnelle.

ÂGES MINIMAL ET MAXIMAL D'ADMISSIBILITÉ AUX RENTES

La question des âges minimal et maximal d'admissibilité aux rentes de retraite est au cœur des consultations, et plus particulièrement la proposition de hausser l'âge minimal à 62 ou à 65 ans. L'objectif de cette mesure est d'assurer la sécurité financière des prestataires en réduisant les risques financiers liés à la retraite, soit les risques de longévité, d'inflation et de rendement. La majorité des groupes entendus est défavorable à cette option et recommande de maintenir à 60 ans la date où il est permis de retirer ses rentes afin d'offrir plus de flexibilité aux cotisantes et cotisants. Cependant, un consensus clair se dégage selon lequel il est généralement préférable pour une majorité de personnes de reporter le début du versement de ses rentes du RRQ pour éviter que le montant de celles-ci ne soit réduit. Le document de consultation indique par exemple qu'une personne qui commence à retirer ses rentes à 62 ans plutôt qu'à 60 ans pourrait voir le montant de celles-ci bonifié de 22 %². Les intervenants s'entendent également quant à l'importance de mieux expliquer le fonctionnement du RRQ et les avantages financiers de repousser le début du retrait de ses rentes. Dans l'éventualité d'une hausse de l'âge minimal, des parties font valoir la pertinence de mettre sur pied des mesures transitoires, par exemple des mesures fiscales ou des politiques sociales, afin que les personnes se prévalant de leur rente à 60 ou à 61 ans aient accès à un revenu suffisant. Concernant l'âge maximal d'admissibilité aux rentes, des intervenants privilégient une hausse à 72 ou à 75 ans afin de rendre le RRQ plus flexible et de bonifier les rentes des prestataires. Enfin, la hausse des facteurs d'ajustement pour le versement anticipé des rentes obtient un appui limité des participantes et participants à la consultation.

MAINTIEN AU TRAVAIL

La bonne santé financière du RRQ a permis à Retraite Québec de soumettre des pistes de réflexion visant à maintenir au travail des personnes âgées de 65 ans ou plus. Dans un contexte de rareté de la main-d'œuvre, ces mesures reçoivent un accueil favorable. Par exemple, la proposition de rendre facultatives les cotisations au RRQ pour les travailleuses et travailleurs de 65 ou plus bénéficiant de leurs rentes aurait pour effet d'augmenter les revenus de travail et de favoriser le maintien en emploi des personnes de 65 ans ou plus.

² Retraite Québec, [Un régime adapté aux défis du 21^e siècle](#), 2022, p. 26.

RECONNAISSANCE DES SITUATIONS PARTICULIÈRES

Parmi les autres idées discutées et accueillies favorablement par les intervenants se trouve la meilleure reconnaissance des situations particulières, dont la proposition de reconnaître les périodes de perte de revenus pour les personnes proches aidantes. Les modalités de mise en œuvre d'une telle mesure demeurent cependant à préciser.

MÉCANISMES D'AJUSTEMENT AUTOMATIQUE

À l'heure actuelle, seul le régime de base du RRQ prévoit un mécanisme d'ajustement automatique en cas de déséquilibre financier. Celui-ci prend la forme d'une hausse du taux de cotisation. Est également soulevée la pertinence de mettre en place des mécanismes d'ajustement automatique qui feraient en sorte qu'à la fois les cotisations et l'indexation des prestations seraient temporairement ajustées. Les avis sur la question sont cependant divergents. D'une part, un mécanisme prévoyant une indexation partielle des rentes permettrait de mieux répartir les efforts nécessaires pour redonner au régime une bonne santé financière. D'autre part, une réduction de l'indexation des rentes, même temporaire, aurait pour effet de réduire le pouvoir d'achat des bénéficiaires, en les rendant plus vulnérables à l'inflation.

AUTRES PROPOSITIONS

Des propositions ne figurant pas au document de consultation de Retraite Québec obtiennent par ailleurs un certain écho pendant les travaux. Ainsi, la mise sur pied d'un conseil des partenaires de la retraite est proposée afin de créer un lieu de concertation et de réflexion sur les enjeux liés à la retraite au Québec. De plus, de nombreuses recommandations sont formulées quant à la bonification des prestations de décès du RRQ. Celles-ci n'ont pas été révisées depuis 26 ans. Des interrogations subsistent toutefois sur la capacité du régime à soutenir une telle mesure.

RECOMMANDATIONS, OBSERVATIONS ET CONCLUSION DE LA COMMISSION

RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION

La Commission recommande :

- Que soient reconnues des périodes de diminution de revenus de travail dans le régime supplémentaire pour mieux prendre en compte certains aspects de la vie des travailleuses et travailleurs. Ainsi, pour les périodes d'invalidité et de charge d'enfant déjà reconnues dans le régime de base, il y aurait des gains octroyés au régime supplémentaire, permettant ainsi l'amélioration du profil de carrière des travailleuses et travailleurs, et par conséquent la rente;
- Que Retraite Québec poursuive ses démarches d'amélioration des communications aux travailleuses et travailleurs participant au RRQ afin de mieux informer et d'améliorer la compréhension de ce régime et du système de retraite québécois. Ces communications doivent mettre en valeur les avantages pour les travailleuses et travailleurs de reporter leur rente de retraite du RRQ en vue de l'augmenter et d'accroître leur sécurité financière à la retraite;
- Qu'un comité des partenaires de la retraite composé d'experts, de représentants de la société civile et de représentants du gouvernement soit mis en place afin de soutenir une conversation permanente sur les enjeux liés à la retraite et trouver les meilleures solutions pour informer convenablement les Québécoises et Québécois sur cette étape charnière de leur vie.

OBSERVATIONS DE LA COMMISSION

La Commission observe :

- Que la proposition de report du début de la rente de retraite du RRQ de 60 à 62 ans vise à améliorer les revenus de retraite des Québécoises et Québécois et à mieux protéger leur sécurité financière. Elle prend acte que plusieurs groupes se sont prononcés contre le report de l'âge minimal d'admissibilité;
- Qu'il est nécessaire d'envisager la reconnaissance des périodes de proche-aidance dans le régime de base et le régime supplémentaire du RRQ en plus des périodes d'invalidité et de charge d'enfant déjà reconnues. À cet égard, Retraite Québec devrait réaliser à la fois l'identification des clientèles qui ont des baisses de revenus significatives et la mesure de la période en cause.

CONCLUSION DE LA COMMISSION

La Commission conclut :

- Qu'il est nécessaire que les mesures retenues à la suite de la consultation publique permettent de maintenir une marge de manœuvre financière suffisante pour assurer la santé financière du RRQ.

RECOMMANDATION ET OBSERVATION DU GROUPE PARLEMENTAIRE FORMANT LE GOUVERNEMENT

RECOMMANDATION

Les parlementaires du groupe formant le gouvernement recommandent :

- Que soient mises en place des mesures qui favorisent le maintien en emploi des travailleurs d'expérience, comme la cotisation facultative des bénéficiaires de 65 ans et plus et la protection de la moyenne de gains des personnes qui reportent le début de leur rente après 65 ans.

OBSERVATION

Les parlementaires du groupe formant le gouvernement observent :

- Qu'il est nécessaire d'ajouter un mécanisme d'ajustement automatique en cas de déséquilibre financier dans le régime supplémentaire. La réflexion devrait se poursuivre afin de définir le mécanisme d'ajustement automatique applicable pour ce régime.

RECOMMANDATIONS ET OBSERVATIONS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE ET DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

RECOMMANDATIONS

Les parlementaires de l'opposition officielle et du deuxième groupe d'opposition recommandent :

- Que l'âge minimal d'admissibilité à la rente de retraite du RRQ soit maintenu à 60 ans;
- Qu'un programme transitoire pour accompagner les personnes de 60 ans qui ne sont plus en mesure de travailler, mais pour qui retirer la rente n'est pas optimal, soit développé;
- Que dans l'éventualité où le gouvernement décidait malgré tout de hausser l'âge d'admissibilité minimal au Régime de rentes du Québec, que ce rehaussement soit précédé par la mise en place de mesures permettant de combler le manque à gagner des personnes pour qui ce rehaussement entraînerait des impacts excessifs;
- Que le gouvernement hausse, dès le 1^{er} janvier 2024, l'âge maximal d'admissibilité à la rente de retraite du RRQ à 75 ans;
- Que le gouvernement revoie les calculs afin de s'assurer que le bénéfice de retarder jusqu'à 75 ans l'âge maximal d'admissibilité à la rente de retraite du RRQ est suffisant;
- Que dans l'éventualité où serait prise la décision de rendre facultatives les cotisations des travailleurs ayant franchi un certain seuil d'âge, l'employeur demeure tenu aux mêmes obligations financières, que ce soit via la poursuite des cotisations ou par un versement monétaire direct au travailleur;
- Qu'en cas de déficits, tant le régime de base que le régime supplémentaire prévoient qu'ils seront rééquilibrés via un rehaussement des cotisations;
- Que le gouvernement mette en place un crédit de gain équivalent à 60 % du maximum des gains admissibles pour les 7 premières années de vie de la prise en charge d'un enfant;
- Qu'une réflexion générale sur le caractère universel de la prestation de décès afin de s'assurer de ne laisser personne derrière devrait être envisagée;
- Que la prestation de décès offerte soit bonifiée afin de mieux tenir compte de l'évolution des frais funéraires depuis 25 ans;
- Que les facteurs d'ajustement pour le versement anticipé de la rente ne soient pas augmentés;
- Qu'un préambule soit intégré dans la Loi sur le régime des rentes du Québec afin de s'assurer de la prise en considération du droit de vieillir dignement, de favoriser l'équité intergénérationnelle et d'assurer la pérennité du Régime des rentes du Québec;
- Qu'une analyse différenciée selon le sexe soit réalisée pour tout changement au régime des rentes du Québec;
- Qu'il soit mis fin aux injustices suivantes :

- L'impact négatif sur la rente versée pour plusieurs personnes ayant subi une lésion professionnelle;
- L'obligation faite aux personnes bénéficiant de l'aide de dernier recours de demander leur rente dès l'âge minimal d'admissibilité;
- La pénalisation des personnes touchant la rente d'invalidité lorsqu'elles touchent leur rente régulière à 65 ans.

OBSERVATIONS

Les parlementaires de l'opposition officielle et du deuxième groupe d'opposition observent :

- Que l'ensemble des personnes entendues s'oppose à ce que les facteurs d'ajustement pour prise de rente anticipée soient accentués;
- Que de nombreuses injustices persistent dans les paramètres du Régime de rentes du Québec, telles :
 - L'impact négatif sur la rente versée pour plusieurs personnes ayant subi une lésion professionnelle;
 - L'obligation faite aux personnes bénéficiant de l'aide de dernier recours de demander leur rente dès l'âge minimal d'admissibilité;
 - La pénalisation des personnes touchant la rente d'invalidité lorsqu'elles touchent leur rente régulière à 65 ans.

RECOMMANDATIONS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

RECOMMANDATIONS

Les parlementaires du groupe formant l'opposition officielle recommandent :

- Qu'un congé de cotisations optionnel pour les travailleurs au Régime de rentes du Québec pour les 62 ans et plus soit instauré;
- Que le montant de la rente après 65 ans, afin qu'il soit avantageux pour les personnes de continuer à travailler s'ils le désirent, soit protégé;
- Que la TVQ et le caractère imposable de la prestation de décès soient retirés afin de bonifier les sommes octroyées, et ce sans affecter la santé du régime.



Notre maison citoyenne

assnat.qc.ca



**ASSEMBLÉE
NATIONALE
DU QUÉBEC**